

# AVIS AU PUBLIC

## Commune de PUBLIER

### Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°3 du Plan Local d'Urbanisme

-----

Monsieur le maire de la commune de PUBLIER a décidé de procéder à une modification simplifiée du P.L.U.

La modification simplifiée porte sur le règlement et les documents graphiques (plan de zonage et plan des emplacements réservés) et sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) du site de la Rive :

- **Sur le règlement :**
  - Précisions à apporter quant aux règles de constructibilité en zone UI et en zone Ux.
  - Adaptation des définitions du lexique en lien avec les modifications apportées au sein de la zone UI.
  - Suppression de la définition du COS suite à sa suppression par la loi ALUR.
  - Correction pour erreur matérielle portant sur l'ajout d'une prescription, relative aux éléments naturels de paysage remarquables identifiés au titre de l'article L 151-19 du Code de l'Urbanisme, manquante en annexe du règlement.
- **Sur les documents graphiques : plan de zonage et plan des emplacements réservés :**
  - Correction d'une erreur matérielle : incohérence entre le tableau des emplacements réservés et les documents graphiques nécessitant la reprise des emplacements réservés V9 et V31 sur les documents graphiques.
  - Correction d'erreurs matérielles liées aux éléments de paysage remarquable, aux Espaces Boisés Classés et à un bâtiment agricole identifié.
  - Modification apportée aux linéaires de préservation de la diversité commerciale.
- **Sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation – Site de la Rive :**
  - Correction d'erreurs matérielles survenues lors de la modification simplifiée n°2 du P.L.U. approuvé en 2018.
  - Evolution apportée aux intentions de l'OAP du site de la Rive : ajout d'un paragraphe intitulé « mixité fonctionnelle ».

Une mise à disposition du public se déroulera à la mairie de PUBLIER du 14 septembre 2020 au 14 octobre 2020 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Pendant la durée de la mise à disposition, les observations sur le projet de modification simplifiée du P.L.U pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles pourront également être adressées par écrit à Monsieur le Maire à l'adresse du lieu où se déroule cette mise à disposition ou par mail : [mairie@ville-publier.fr](mailto:mairie@ville-publier.fr)